

homme habillé en ecclésiastique. C'était un cordelier profès du Couvent de Marseille. On l'avait enfermé dans un château-fort et il s'en était échappé, avait mené une vie de libertinage et de friponnerie et s'était marié deux ou trois fois. Il se disait évêque de Lodi, et prenait le nom de Vence qui appartient à l'illustre famille des Villeneuve de Provence. On l'a conduit aux Cordeliers de l'Observance.

1743.

17 mai. — Une lettre de cachet défend aux religieuses de Sainte-Élisabeth de Bellecour de recevoir, jusqu'à nouvel ordre, aucune religieuse. Ces sœurs n'avaient pas voulu céder à l'hospice de la Charité une portion du vaste terrain qu'elles possèdent et dont l'hospice qui est attenant avait besoin. Le cardinal de Tencin, ministre, s'est interposé dans l'intérêt de l'hospice.

25 septembre. — On commence la nouvelle levée de la milice, l'on se sert du tirage au sort au lieu de fixer ce que chaque corps doit fournir pour son contingent. On en excepte les clercs, les fils de marchands, les bouchers et les boulangers.

16 octobre. — Malgré la suppression de l'abbaye de l'Isle-Barbe et la mort de l'abbé Coffier, chanoine, qui n'avait pas voulu donner sa démission, le roi nomme à sa place l'abbé Bonnot de Mably, frère du grand prévost de la maréchaussée ; cette nomination est due au crédit du cardinal de Tencin, qui était allié à la famille de Mahly et originaire de la même province.

Sur la requête du Consulat et à cause d'un grand nombre d'ouvriers, qui ne vivent à Lyon que de leurs journées, le cardinal de Tencin, par un mandement daté de Paris du 1^{er} septembre, réduit le nombre des festes d'obligation du diocèse.

1744.

10 novembre. — A huit heures du matin, deux maisons du Pont-de-Pierre sont tombées dans la Saône. Trente-huit personnes ont péri. La Saône était fort grosse. Cet accident a été causé par un bateau qui a heurté une poutre servant d'appui à ces deux maisons.

26 novembre. — Sur les dix heures du matin, le feu a pris